

Service instructeur
Direction de l'Architecture

N° CP-2011-1-8-7

Service consulté

**COLLEGE ROBERT SCHUMAN A VOLGELSHEIM
RESTRUCTURATION ET EXTENSION TRANCHE 2 : CREATION CHAUFFERIE,
ATELIER DE L'AGENT D'ENTRETIEN, ASCENSEUR, CLOTURE EXTERIEURE ET
REFECTION DES SALLES DE SCIENCES
- APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (A.P.D.) -**

Résumé : Il est proposé à votre Assemblée d'entériner la proposition d'Avant-Projet Définitif remise par le Cabinet IOEW ARCHITECTURES, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration et l'extension - tranche 2 : création d'une chaufferie, de l'atelier de l'agent d'entretien, d'un ascenseur, ainsi que la réfection de la clôture extérieure et des salles de sciences, afin de lui permettre de poursuivre sa mission au stade du Projet. L'évaluation prévisionnelle des travaux s'élève à 745 750 €/HT – valeur novembre 2010 pour un coût prévisionnel d'opération de 1 008 260 €/HT (1 205 878,96 €/TTC arrondis à 1 210 000 €/TTC), projection fin d'opération : septembre 2012.

1° APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (A.P.D.) :

L'opération consistant à réaliser la deuxième tranche de restructuration du collège Robert Schuman de VOLGELSHEIM a fait l'objet d'inscriptions successives aux Programmes Prévisionnels d'Investissements (P.P.I), avec l'ajout lors du vote du BP pour 2010 le 9 décembre 2009, du remplacement du réseau primaire de chauffage urbain par des chaudières dédiées au collège et au COSEC, représentant un montant total d'opération de 951 000 €.

Le fournisseur d'énergie arrête en effet le réseau de chaleur desservant l'ensemble de la zone, y compris le collège, fin août 2011.

Cette décision unilatérale, nous impose de réaliser notre propre chaufferie. Les études sont aujourd'hui au stade de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D), le délai écoulé ayant été consacré à la mise en concurrence, aux études préliminaires et au diagnostic des besoins.

L'opération consiste à réaliser les travaux suivants :

- bâtiment H : construction d'un atelier et garage pour les agents d'entretien et d'une chaufferie gaz alimentant les différentes sous-stations du collège et du COSEC, ce dernier étant la propriété de la Communauté de Communes du Pays de BRISACH ;

- bâtiment B : construction et mise en place d'un ascenseur pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R) à tous les niveaux du bâtiment ;
- bâtiment D : réfection de 2 salles de classes de sciences au 1^{er} étage;
- reconstruction de 2 garages à vélo et scooters pour les élèves ainsi que la
- réfection de la clôture extérieure de l'ensemble du collège.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est le cabinet IOEW Architectures à COLMAR, a remis l'Avant-Projet Définitif (A.P.D). Ce document a fait l'objet d'une analyse par la Direction de l'Architecture.

L'A.P.D. est conforme aux exigences de la loi MOP et au programme établi.

Le montant des travaux au stade Programme était de 704 600 €/HT, valeur novembre 2009.

Le **coût A.P.D** annoncé de base est de **745 750 €/HT** valeur novembre 2010, ramené à 719 141,76 €/HT valeur novembre 2009, soit une augmentation de 2,06 % par rapport au programme.

En parallèle, le maître d'œuvre proposait un certain nombre d'options qui n'ont pas été retenues.

Par contre, il vous est proposé, comme pour tous les projets, d'intégrer au budget les postes suivants :

- les montants correspondant aux taux de tolérance du contrat de maîtrise d'œuvre qui seront réduits par avenant à 3 % pour chaque phase, ainsi qu'une provision pour aléas réduite à 2 %, soit un montant total de 62 000 €/HT ;
- une provision pour révision des prix des marchés de travaux au taux moyen de 2 % par an afin d'obtenir une prévision budgétaire en fin d'opération. Ce montant, compte tenu des délais d'études et de réalisation des travaux, est estimé à 29 310 €/HT.

La décomposition du coût global de l'opération arrêtée à ce jour (valeur novembre 2010) est la suivante :

TRAVAUX	745 750 €/HT
PRESTATIONS INTELLECTUELLES (honoraires des divers intervenants, maîtrise d'œuvre, Bureau de contrôle, CSPS, CSSI, géotechnicien, diagnostics...)	98 500 €/HT
PUBLICATIONS	9 500 €/HT
MOBILIER, RACHAT TRANSFORMATEUR & EXTINCTEURS	12 100 €/HT
LOCAUX PROVISOIRES, BRANCHEMENTS, DIVERS....	51 100 €/HT
<u>TOTAL GENERAL HT</u>	<u>916 950 €/HT</u>

PROVISIONS
(révisions, taux de tolérance contrat de maîtrise d'œuvre, aléas)

91 310 €/HT

TOTAL HT REVISIONS COMPRISES 1 008 260 €/HT
(projection fin d'opération : septembre 2012)

TOTAL GENERAL TTC 1 205 878,96 €/TTC
Arrondi à 1 210 000 €/TTC

Compte tenu de l'Autorisation de Programme disponible de 718 700 €, qui au moment de sa création en novembre 2006 n'a pas pu prendre en compte la demande nouvelle apparue en 2009 et liée aux besoins de la chaufferie, un complément d'AP de 491 300 € est à prévoir.

2 - Forfait de rémunération définitif de la maîtrise d'oeuvre

Dans l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'oeuvre, la part de l'enveloppe affectée aux travaux s'élève à 704 600 €/HT valeur novembre 2009, qu'il convient de ramener à la date de valeur Mo du marché, soit juin 2010, représentant 724 328,80 €/HT.

Il convient également de ramener le montant prévisionnel estimé au stade de l'A.P.D, soit 745 750 €/HT - valeur novembre 2010 - à date de valeur Mo du marché, soit juin 2010, représentant 738 366,34 €/HT pour déterminer le forfait définitif de rémunération du Maître d'oeuvre.

phases	DEPART		ARRIVEE	
	DATE VALEUR INDEX	montant	DATE VALEUR INDEX	montant
actualisation programme à la date Mo du marché de MOE externe	nov.-09	704 600,00	juin-10	724 328,80
	803,60		825,60	
APD	nov.-10	745 750,00	juin-10	738 366,34
	833,30		825,60	

phases	montant travaux HT		HONORAIRES MOE ext HT			REMARQUES
	montant	différentiel	taux	différentiel	TOTAL	
programme	704 600,00		9,60%		67 641,60	cf. acte engag.
actualisation programme à la date Mo du marché de MOE externe	724 328,80	19 728,80	9,60%	1 893,96	69 535,56	taux honoraires : 9,60 % (mission de base + EXE + OPC + DIAG)
variation sur phase APD	738 366,34	14 037,54	8,60%	1 207,23	70 742,79	Taux honoraires : 8,60 % application sur l'écart travaux (+/-) du taux des honoraires sur les éléments de mission APD et suivantes
TOTAL		33 766,34		3 101,19	70 742,79	

Le **forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre** s'élève, par conséquent, à **70 742,79 €/HT**, donnant lieu à un avenant global de + 3 101,19 €/HT par rapport au marché de base, soit + 4,58 %.

Il convient aussi de modifier le pourcentage affecté à la tolérance contractuelle pour études et des travaux fixé à 5 % pour chaque mission et qui serait ramené à 2 x 3 % par avenant (3 % en phases études et 3 % en phase travaux) pour tendre vers les pratiques actuelles des marchés de maîtrise d'œuvre.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'Avant-Projet Définitif tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée, validé par la Direction de l'Architecture ;
- d'arrêter l'étendue des besoins à satisfaire comme suit : estimation globale prévisionnelle de l'opération : **1 008 260 €/HT (1 205 878,96 €/TTC, arrondi à 1 210 000 €/TTC) – projection fin d'opération : septembre 2012**, répartie de la manière suivante à ce stade : travaux : 745 750 €/HT ; prestations intellectuelles : 98 500 €/HT ; mobilier, rachat transformateur & extincteurs : 12 100 €/HT ; locaux provisoires, branchements & divers : 51 100 € ; publications : 9 500 €/HT ; provisions pour révisions, taux de tolérance et aléas : 91 310 €/HT, en sachant :
 - ✓ que dans le PPI 2011/2012, l'opération a été autorisée à hauteur de 951 000 € ;
 - ✓ que l'opération comptable, créée à hauteur de 718 700 €, n'a pas été recalée sur le montant du PPI, et qu'il convient d'ores et déjà de l'ajuster de 232 300 € ;
 - ✓ que compte tenu des dépenses réalisées sous Ariane (2 409,50 €), c'est une AP de 716 290,50 € qui est affectée à l'opération CORIOLIS 2008/B112/1010 (B112 - collègues - extensions, restructurations, réhabilitations) ;
 - ✓ qu'en phase A.P.D, c'est donc une AP globale de 1 210 000 € qui est nécessaire ;
 - ✓ que le **complément d'AP**, de 232 300 € + 259 000 €, soit **491 300 €** peut être dégagé de l'opération « reste à affecter » n° 2009/B112/9109 ;
- de fixer le **coût prévisionnel des travaux à 738 366,34 €/HT, valeur juin 2010** (745 750 €/HT valeur novembre 2010) ;
- d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 1000214 conclu avec le cabinet IOEW ARCHITECTURES de COLMAR :
 - ✓ fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 70 742,79 €/HT, valeur Mo marché maîtrise d'œuvre – juin 2010 ;
 - ✓ fixant les honoraires supplémentaires liés à l'actualisation du programme et aux variations de travaux constatés en phase APD à 3 101,19 €/HT par rapport au marché de base, soit + 4,58 % d'augmentation du montant du marché initial ;
 - ✓ modifiant les taux de tolérance contractuelle « études » et « travaux » en les ramenant respectivement à 3 % et 3 % pour tendre vers les pratiques actuelles des marchés de maîtrise d'œuvre.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation de délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER